

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° DE AF 2025 75 087

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20251216-DEAF202575087-DE

Date d'envoi de convocation : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

**L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 16 décembre 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Sylvain CHICOT, George LEMAITRE, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (Pouvoir donné à Didier GERVAIS), Marie-France BEAUV AIS (Pouvoir donné à Christine DONNET), Annie DURAND (Pouvoir donné à Michèle GAUTIER), Isabelle JULIEN (Pouvoir donné à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (Pouvoir donné à Frédérique CORMONT) et Patrick BASSETTE (Pouvoir donné à Denis RIOULT).

Secrétaire de séance : Christine DONNET

Objet : subvention complémentaire HBO

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU la délibération n° DE AF 2025 75 022 portant attribution de subvention à des associations ;

VU la délibération n° DE AF 2025 75 051 et son annexe votée lors du conseil municipal du 24 juin 2025 ;

CONSIDERANT la fourniture des pièces demandées par le club ;

VU le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De voter** une subvention complémentaire de 63 500 € au Handball Octeville pour la saison 2025-2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier ROCHE

~~(Selne-Maritime)~~

